

dissert: Legitimite du juge constitutionnel

Par ocb, le 16/10/2007 à 09:49

bonjour a tous j'ai un sujet de dissertation sur la légitimité du juge constitutionnel. J'ai pensé a un plan inspiré de mes documents de TD:

I) Juge constitutionnel gardien des libertés et des droits

A) respect de la volonté du peuple

→ le juge constitutionnel ne peut annuler une loi car elle est la volonté du peuple.

B) Preserve le fonctionnement de la démocratie

→ il est en dehors des institutions judiciaire

→ examine la conformité a la constitution des regles juridiques

→ controle constitutionnel permet a la minorité parlementaire de s'exprimer

II) Un pouvoir limité

A) Une auto limitation

→ le juge constitutionnel ne controle les lois que sur demande donc il n'a aucun pouvoir de lui même

→ en refusant au juge le droit de déclaré une loi inconstitutionnel on permet au corps législatif de changer la constitution

→ ils sont nommé politiquement

→ controle d'un traité par rapport a la constitution est minimum

B) Compétence d'attribution

→ revise les loi avant de sortir c'est le controle préventif

→ controle les loi après qu'elles soient rentrées en vigueur c'est le controle repressif.

→ controle les lois et les engagement internationaux

→ controle les traités, les lois

→ charge de veillier au respect de la constitution

Pouvez vous me dire si mon plan est bon et si vous avez d'autre idées pour le respect de la volonté du peuple elles seront bienvenue!

merci a tous
océane

Par **bob**, le **16/10/2007** à **10:51**

J'aurais tendance à te dire que ton plan est hors sujet...

Le mot central dans ton sujet est "légitimité". Tu n'en parles pas un seul instant. Demande toi quel est le sens de ce mot. Ensuite, plein d'idées vont te venir à l'esprit. Demande toi aussi de quel juge constitutionnel parle-t-on en distinguant comme tu l'as fait le contrôle a priori et a posteriori. J'imagine que tu dois être en première année, et dans ma fac on voyait tous les systèmes constitutionnels au premier semestre. Donc, ne te limite pas à la France.

Une dissertation doit se contruire en s'interrogeant sur les mots qui composent le sujet. De là te viendra une problématique et ensuite un plan (ça c'est l'idéal).

Voilà
Bon courage

Par **ocb**, le **16/10/2007** à **10:58**

merci de ton avis!
le problème que j'ai c'est que je n'arrive pas a comprendre le mot légitimité même en cherchant les définitions ce mot reste très flou et très vague pour moi donc aucune idée en découle!

je vais continuer a reflechir merci

Par **yanos**, le **16/10/2007** à **11:18**

Salut,
Pour moi, le mot "légitimité" est à prendre dans le sens "procédure(s) qui permet(tent) son arrivée au pouvoir". Donc, il faudrait parler des mécanismes d'élection / nomination dans les différents systèmes que tu as étudiés.

Par **ocb**, le **16/10/2007** à **16:08**

j'ai retravailler et je suis arriver a un nouveau plan esperant que celui ci n'est pas hors sujet!

I) Garantie d'un état de droit
a) juge de liberté
b) juge politique (ex: USA)

II) autorité du juge

- a) decision de 1971
- b) légitimité non remise en cause

en faisant ce plan je prend en compte une autre juridiction! vous parez t il meilleur?

Par **yanos**, le **16/10/2007** à **17:39**

A mon sens, ton plan est toujours HS... désolé.
Je pense qu'il faut que tu axes la problématique et ton plan sur les formes d'accession du juge constitutionnel.

Par **x-ray**, le **16/10/2007** à **18:55**

D'accord sur les HS.

"La légitimité du juge constitutionnel."

Comme on te l'a dit, qu'est ce qui légitime quoi ? Est-ce un mode de nomination (élection, désignation...), la fonction elle-même, son but, etc... Tout peut légitimer dès lors que c'est accepté par l'ensemble des acteurs.

Pourquoi se poser précisément la question pour ce juge là. On ne se pose pas cette question pour le juge civil, si ?

N'y a-t-il pas, d'une certaine manière un conflit entre des juges et des représentants de la Nation ? La loi, expression de la volonté générale, peut-elle être mise en cause (cas de la France) ?

Et, dans quelle mesure une éventuelle absence de légitimité (à voir) peut-elle être acceptée ? Compare le mode de nomination et l'étendue du contrôle des grandes démocraties...

Ce ne sont que des pistes...

A+

Par **Pilouface**, le **16/10/2007** à **20:09**

Il y a le problème du "gouvernement des juges", censurer une loi alors qu'ils n'ont pas la légitimité démocratique d'un parlement...

Par **x-ray**, le **16/10/2007** à **20:46**

juge du pouvoir ou pouvoir des juges ???

Par **ocb**, le **25/10/2007** à **17:46**

voici un nouveau plan que j'ai trouvé!!j'en est mis du temps!!!

I) une légitimité contester

a) Absence de légitimité au départ

b) un co législateur

II) Une légitimité fondé sur la démoncratie

a) juge protecteur des droits fondamentaux

b) juge soumis au pouvoir constituant

merci de me dire ce que vous en pensez. une petite question a-t-on le droit de mettre des points d'exclamation et d'interrogation dans les plans?

Par **christian007**, le **04/02/2013** à **14:55**

essai de comprendre le sujet on te demande si le juge constitutionnel a le plein pouvoir peut il faire ce que bon lui semble